

NEUVAINE
EN L'HONNEUR DU SAINT-ESPRIT

INDULGENCES (Raccolta, p. 41):

I. Trois cents jours à chaque jour de la Neuvaine, pour ceux qui font ce pieux exercice d'un cœur contrit et avec dévotion;

— Indulgence Plénière, pendant la Neuvaine ou à l'un des huit jours qui la suivent immédiatement, moyennant la confession, la communion et les prières pour la sainte Eglise et pour le Souverain Pontife (Pie IX, — Rescrit daté de Gaète, du 5 janvier 1849).

NOTA: Cette Neuvaine peut être faite à un temps quelconque de l'année, en public ou en particulier.